

# mon Conseiller INVESTIA



**Jean-François G. Labbé**

C.F.A., MBA, Pl. Fin.

[jgosselinlabbe@sprint.ca](mailto:jgosselinlabbe@sprint.ca)

## L'année 2003 s'est terminée en beauté

## Allocations de départ et primes au rendement : comment éviter l'imposition à la source

## En vrac

## Déjà cinq années d'excellence

## La valeur économique ajoutée : une méthode utilisée dans la démarche de placement de NordQuest

01

02

03

03

04

## L'année 2003 s'est terminée en beauté

Nous tournons déjà la page sur une autre année forte en rebondissements, tant d'un point de vue économique que politique.

Puisque mes connaissances sont surtout tournées vers la finance, voici un bref résumé des événements qui ont retenu mon attention au cours de cette année.

À titre d'investisseurs, votre patience vient d'être récompensée. Après plus de deux années de marchés boursiers mondiaux négatifs, nous voici à nouveau, enfin direz-vous et avec raison, sur le chemin de la prospérité. Bien sûr, les gains réalisés cette année n'ont pas effacé entièrement les pertes antérieures, mais les rendements positifs des fonds mutuels en 2003 nous permettent de revenir à nos objectifs de placement.

L'année 2003 restera aussi marquée par l'atteinte, en juin dernier, d'un plancher des taux d'intérêt aux États-Unis, un niveau qui ne s'était pas vu depuis 45 ans. Et le 9 décembre dernier, la Réserve fédérale américaine annonçait que ses taux demeuraient inchangés, du moins jusqu'à sa prochaine réunion. Cela signifie une plus grande marge de manœuvre pour les consommateurs américains, véritable locomotive de la plus grosse économie mondiale.

La hausse du dollar canadien en a aussi surpris plus d'un, flirtant allégrement avec le 0,77 \$ US. Bien que les voyageurs aient profité de cette hausse subite, il sera intéressant de voir comment notre devise va se comporter prochainement. Il est d'ailleurs à souhaiter que, une fois qu'elle aura atteint la barre de 0,80 \$, si bien sûr elle s'y rend, nous la verrons se stabiliser afin de ne pas trop nuire aux exportations canadiennes.

Bien d'autres événements ont marqué l'année 2003, mais je vais limiter ici cette brève analyse.

Je tiens à vous remercier à nouveau de la confiance témoignée à mon égard en 2003 et je tiens à vous souhaiter une agréable et heureuse année 2004.

Bonne lecture.



**INVESTIA**  
SERVICES FINANCIERS INC.

Carrefour de la Capitale  
710, rue Bouvier, bur. 248  
Québec (Québec) G2J 1C2

Tél. : (418) 622-0404  
Sans frais : 1 888 223-0404  
Téléco. : (418) 622-2118

# Allocations de départ et primes au rendement :

## comment éviter l'imposition à la source

Pour certaines personnes, la fin d'un emploi après plusieurs années de service signifie le début d'une retraite bien méritée à laquelle s'ajoute l'octroi d'une allocation de retraite ou de départ. Ces sommes, parfois substantielles, peuvent devenir une source de stress pour quelqu'un qui ne connaît pas bien les lois fiscales.

### Transfert dans un REER

Habituellement, lorsqu'une personne quitte son emploi, trois sources de revenu sont possibles. Il y a l'allocation de départ, les vacances et les journées de maladie.

Certaines sommes reçues par un individu peuvent être transférées directement dans un REER, sans qu'aucune somme ne soit retenue à la source. Il s'agit de l'allocation de départ et des journées de maladie. Les vacances et les primes au rendement peuvent aussi être transférées, mais cela dépend de deux facteurs : les montants disponibles inscrits à l'avis de cotisation du fédéral et l'acceptation de l'employeur.

### Exemple

Marcel quitte son emploi et son employeur décide de lui verser une allocation de départ de 30 000 \$. L'employeur de Marcel lui doit 6 000 \$ en maladie et 5 000 \$ en vacances. Il a toujours cotisé au fonds de pension de la compagnie depuis sa première année de travail. Enfin, l'avis de cotisation de Marcel indique une somme de 10 000 \$ pour le maximum déductible au titre de REER pour l'année.

Marcel jouit d'un fonds de pension de son employeur et possédait 15 années de service à la fin de 1995. Regardons la planification fiscale qui peut être utilisée par Marcel.

Du montant total de 41 000 \$ reçu par Marcel, seul un montant de 30 000 \$ peut faire l'objet d'un transfert direct dans son REER sans qu'il

Cependant, puisqu'il a 10 000 \$ de REER non utilisé, il pourra demander à son employeur de transférer la somme de 6 000 \$ de ses maladies et 4 000 \$ de ses journées de vacances pour investir cet argent dans les fonds communs de placement de son REER.

Ainsi, sur une somme totale reçue de 41 000 \$, seul un montant de 1 000 \$ pourrait être imposable. Je dis « pourrait », car si Marcel n'a pas encore utilisé la somme de 2 000 \$ excédentaire à laquelle il a droit, toutes les sommes reçues feront l'objet d'une non-imposition.

Enfin, si vous recevez une somme au titre de prime au rendement, elle pourra être transférée dans un REER seulement si votre avis de cotisation montre un montant positif et après avoir obtenu l'accord de votre employeur.

Allocation :	15 ans X 2 000 \$ =	30 000 \$	Maximum transférable 30 000 \$
Maladie :	6 000 \$	6 000 \$	Transférable, sauf pas de place
Vacances :	5 000 \$	5 000 \$	Non transférable directement

n'ait d'impôt à payer. À noter que ce montant ne vient pas diminuer la somme disponible au titre de REER selon son avis de cotisation.

Comme vous le voyez, il est important de consulter votre conseiller lorsque vous recevez des sommes d'argent de votre employeur.

Types de revenus	Allocation	Vacances	Maladie	Prime au rendement
Transférable directement au REER	OUI	Selon l'avis de cotisation	OUI	Selon l'avis de cotisation
Montant	2 000 \$ par année civile de travail*	Selon l'avis de cotisation	2 000 \$ par année civile de travail*	Selon l'avis de cotisation
Acceptation de l'employeur requise	NON	OUI	NON	OUI

\* Jusqu'en 1995. Il est également possible de déduire un 1 500 \$ additionnel pour les années avant 1989 pendant lesquelles vous ne cotisiez pas à un fonds de pension.

## En vrac :

### Dates importantes à retenir

Je vous rappelle que vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2004 pour faire des contributions à vos REER pour l'année fiscale 2003.

### Reçus de contribution REER aux fins d'impôt

Il existe deux catégories de reçus de contribution REER : celles visant les contributions faites durant la période s'étendant du mois de mars jusqu'au mois de décembre et celles visant les contributions faites au cours des soixante premiers jours de l'année.

Les reçus pour la période du 4 mars au 31 décembre 2003 vous seront postés au cours de la semaine du 12 janvier 2004. En ce qui concerne les reçus pour les contributions faites dans les soixante premiers jours de 2004, Investia en fera l'envoi quotidiennement.

### Feuillets d'impôt pour les régimes enregistrés autogérés

Les détenteurs d'un compte REER, FERR et FRV autogéré Investia qui ont fait des retraits au cours de l'année 2003 se verront émettre des feuillets aux fins d'impôt. Ces feuillets (les T4RSP, les T4RIF et les relevés 2) seront émis le 27 février 2004.

### Feuillets d'impôt pour les régimes non enregistrés

Ces feuillets (T3, T5 et relevé 16) sont émis par les compagnies de fonds pour faire suite aux distributions. Cependant, si vous avez effectué une ou des transactions générant des gains ou des pertes en capital, vous avez la responsabilité de les déclarer dans votre déclaration d'impôt. Enfin, en conclusion sur ce sujet, je vous rappelle que tout gain ou toute perte en capital doit être inclus dans votre déclaration de revenus l'année où il a été réalisé, et ce, même si les pertes en capital ne sont déductibles qu'à l'encontre de gains en capital. Vous aurez ainsi un solde de pertes en capital qui pourra être reporté dans les années futures.

## DÉJÀ CINQ ANNÉES D'EXCELLENCE

Voici un récapitulatif du fonds NordOuest Actions Canadiennes (auparavant croissance), un fonds que je vous ai suggéré au cours des dernières années. Le même gestionnaire gère le fonds NordOuest Équilibré. Les performances ont été très bonnes.

### Rendement du fonds NordOuest Actions Canadiennes au 31 décembre 2003

Période	Année 2003	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le début (02-1992)
Rendement	14,6 %	14,6 %	2,1 %	10,2 %	9,6 %	9,5 %

Au cours des cinq dernières années, le fonds a procuré un rendement de 9,9 %, soit 3,6 % de plus que l'indice de la

bourse canadienne SP&TSX. Avec la reprise déjà commencée, il est temps d'ajuster votre portefeuille pour ne pas manquer le bateau. Les taux d'intérêt étant très bas, il est préférable d'opter pour un portefeuille équilibré à l'heure actuelle. NordOuest croit que les récents progrès marquent le début d'un nouveau cycle positif, car les entreprises robustes avancent de plus en plus vers leur valeur intrinsèque.

Il est essentiel de détenir un programme financier qui repose sur des objectifs à long terme. Pour concrétiser ses rêves de retraite à l'aide de son portefeuille actuel, il faut éviter de se laisser distraire par des événements de courte durée.

Certes, trois années baissières sont suffisantes pour faire fuir même les investisseurs les plus avertis. Cela dit, le fait de rester à l'écart représente une autre forme de synchronisation boursière, une stratégie à proscrire.

Quelle que soit l'orientation des marchés, la philosophie de placement axée sur le cadran nord-ouest vise un rendement plus soutenu, une stratégie qui s'est avérée fructueuse pour NordOuest et ceux qui ont conservé leurs placements.

Avec les gestionnaires que l'on peut vous offrir, il est possible de bâtir des portefeuilles qui étaient auparavant seulement accessibles à la gestion privée.

## La valeur économique ajoutée :

une méthode utilisée dans la démarche de placement de NordOuest

La démarche de placement de NordOuest repose sur quatre principes clés :

- 1) Combien de liquidités l'entreprise génère-t-elle et comment celles-ci sont-elles réparties parmi les actionnaires?
- 2) Est-ce que la rémunération de l'équipe de direction est liée à la performance de l'entreprise?
- 3) Avantage concurrentiel? Y a-t-il des entraves à l'accès au marché comme des franchises, des brevets, des marques, des contraintes géographiques, etc.?

- 4) Prix des actions? NordOuest vise à réduire au minimum le risque de perte en investissant dans des titres qui présentent un rabais de 40 à 60 % par rapport à leur valeur estimative dans deux ans.

Exemple de l'application de la philosophie de NordOuest

La comparaison entre Nortel et George Weston exprime bien ce que fait NordOuest : Nortel vaut actuellement 23 milliards de dollars et a perdu la somme de 55,7 milliards de dollars au cours des six dernières années. George Weston vaut 13 milliards de dollars et a réalisé

des profits de 3,1 milliards de dollars depuis six ans. Bien que George Weston ne soit pas énormément sous-évaluée, il s'agit d'une compagnie qui a montré une croissance régulière des profits et une grande stabilité. De l'autre côté, Nortel n'a pas fait d'argent en six ans et se négocie à 23 fois les profits de sa meilleure année. Il va être difficile pour Nortel de refaire ce bénéfice dans les prochaines années. Les affaires de Nortel vont s'améliorer, mais cela a déjà été inclus dans le prix de l'action. Nortel ne respecte évidemment pas les paramètres de ce que NordOuest recherche comme investissement.

## Le besoin d'assurance invalidité

Toute personne qui travaille pour gagner un revenu et qui se fie à ce revenu pour payer ses dépenses quotidiennes et celles liées à son style de vie est confrontée à un risque financier grave. Fait à noter, ces personnes ne prennent conscience du risque qu'au moment où une invalidité vient interrompre leur revenu. Il est alors bien sûr trop tard. Contrairement à l'assurance vie, les prestations d'assurance invalidité sont généralement payables à la personne assurée.

Quels sont les risques qu'une personne soit en état d'invalidité au moins une fois pendant 90 jours ou plus avant l'âge de 65 ans? Une personne âgée de 25 ans a 42 % de risques de devenir invalide pendant 90 jours ou plus avant d'atteindre l'âge de 65 ans. À 50 ans, le risque augmente à une personne sur quatre (28 %)<sup>1</sup>.

Combien de temps une invalidité peut-elle durer? En moyenne, une invalidité qui dure plus de 90 jours s'étendra sur deux ans et demi pour quelqu'un de 25 ans et augmentera à presque cinq ans de durée pour une personne âgée de 55 ans<sup>1</sup>.

Une autre statistique intéressante est le taux de décès par rapport au taux d'invalidité à différents stades de la vie. Avant l'âge de 37 ans, une personne a huit fois plus de risques de devenir invalide pendant 90 jours ou plus que de mourir. À l'âge de 57 ans, ce risque est encore de trois contre un. Alors que le décès est inévitable, la probabilité d'une invalidité est plus grande à n'importe quel âge<sup>1</sup>.

Lorsqu'une personne est en bonne santé et que sa carrière progresse bien, il est facile de payer les factures, de vivre à l'aise et de pouvoir mettre un peu d'argent de côté. Lorsque l'invalidité frappe, le revenu baisse de façon dramatique et les dépenses, contrairement à la croyance populaire, augmentent.

Où une personne en invalidité trouvera-t-elle les sources de revenu pour répondre à ses besoins financiers? Devra-t-elle retirer de l'argent de ses REER? Devra-t-elle faire un emprunt à la banque? Devra-t-elle liquider ses actifs?

Les régimes gouvernementaux nous aident certes à court terme. En effet, l'assurance-emploi est payable lorsqu'un employé qui y a contribué est devenu trop malade pour travailler. Après deux semaines d'attente, la personne invalide pour cause de maladie recevra 55 % de son salaire (maximum de 413 \$ par semaine), et ce, pendant un maximum de quinze semaines.

Le Régime de rentes du Québec a également un programme de prestations en cas d'invalidité. Toutefois, la loi stipule que l'invalidité doit être « sévère et prolongée », c'est-à-dire que la condition d'invalidité est à long terme ou qu'elle peut résulter en un décès. La prestation maximum était de 971,23 \$ par mois (le taux étant basé sur la durée de cotisation au régime et le montant cotisé).

Enfin, la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) a pour but de fournir un revenu aux employés qui sont absents de leur travail à cause d'un accident du travail ou d'une maladie industrielle. Elle indemnise le travailleur invalide jusqu'à concurrence de 90 % (basé sur un maximum de 53 500 \$ de salaire).

En bref, les programmes gouvernementaux ont été instaurés afin d'aider les gens à recevoir un minimum de prestations en cas d'invalidité. Comme vous pouvez le constater, ces montants sont loin de suffire à boucler le budget. Voilà pourquoi vous devriez songer à analyser votre situation en cas d'invalidité afin que vous ne soyez pas pris au dépourvu en cas de maladie ou de blessure.

Les gens dépensent beaucoup d'argent pour de l'assurance et choisir un produit d'assurance plutôt qu'un autre n'est pas toujours facile. En sachant qu'en moyenne, pendant une année, une unité résidentielle sur 274 subira un incendie, un véhicule sur 150 sera impliqué dans un accident grave causant des blessures ou la mort, mais que plus de une personne sur 13 deviendra invalide pendant au moins 30 jours, le choix devient plus évident<sup>2,3</sup>.

<sup>1</sup> Source : Table DTS 1985, Société des actuaires

<sup>2</sup> Source : US Census Bureau (1999); National Fire Protection Association (1999); Injury Facts, Motor Vehicle (1998); Statistique Canada (1999, 2000)

<sup>3</sup> Chambre de sécurité financière

### Merci pour votre confiance

au cours de la période difficile que les marchés financiers ont connue en 2001 et 2002. Votre patience a été récompensée en 2003 avec la remontée de vos placements.

Pour vous remercier, je ferai tirer en décembre 2004 un chèque-cadeau de 150 \$ du réputé restaurant « Le Canard Huppé » parmi les gens qui m'auront référé à leurs amis ou à leurs connaissances.

Un placement dans un organisme de placement collectif (OPC) peut donner lieu à des courtages, des commissions de suivi, des frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié avant de faire un placement. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique (au 31 décembre 2003) qui tient compte des fluctuations de la valeur des unités. L'information fournie sur le rendement passé suppose le réinvestissement des distributions uniquement et ne tient pas compte des commissions d'achat ou de rachat, des frais de placement ou des frais optionnels ni de l'impôt sur le revenu payables par un porteur et qui auraient pour effet de réduire le rendement. Rien ne garantit que l'OPC pourra maintenir une valeur liquidative fixe par titre ou que le plein montant de votre placement dans l'OPC vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur.

Réalisé avec la participation de

